

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 17 octobre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 octobre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de la mairie déléguée d'Équeurdreville
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme HERY (mandataire : M. FRANCOISE), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme THEVENY), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme THOMAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_142

**Prestations de maintien à domicile et prestations en résidences autonomie et EHPAD
- Tarifs d'aide à domicile pour 2024**

VU la délibération DEL 2022_165 du 15 décembre 2022, du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fixant le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD,

VU la délibération DEL 2023_006 du 23 janvier 2023, du Conseil d'Administration du CCAS procédant à des modifications sur le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD,

VU l'évolution de l'accord tarifaire signé avec certains prestataires et la mise à jour du tarif APA,

Vu la délibération DEL 2023_022 du 02 mars 2023, du Conseil d'Administration du CCAS procédant à des modifications sur le tarif des prestations de maintien à domicile,

Il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs d'aide à domicile applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

AIDE À DOMICILE

GIR	TYPE D'INTERVENTION	TARIF HORAIRES 2023	TARIFS HORAIRES 2024
GIR 5 et GIR 6	Usagers pris en charge par la CARSAT, caisses, mutuelles (sauf RMA/Harmonie mutuelle), etc. *	25,60 € (encadré)	25,60 €
	RMA/Harmonie mutuelle**	25,60 € (encadré)	25,60 €
	Usagers pris en charge par le CDal / SDAS AM *	25,60 € (encadré)	25,60 €
	Usagers sans prise en charge *	25,60 €	27,40 €

GIR 1 à GIR 4	Usagers APA - hors ASPA ***	Publié le 23,20 €	25,60 €
	Usagers APA - bénéficiaires ASPA ***	23,20 € (encadré)	23,20 €
	Usagers PCH ***	23,00 € (encadré)	23,00 €

** Applicable pour tout nouvel ordre de mission conclu après la date de signature de l'accord tarifaire entre les deux parties.

PORTAGE DES REPAS

PERSONNE SEULE	COUPLE	% D'USAGERS CONCERNÉS	TARIF 2023	TARIF 2024
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	30,6 %	6,77 €	6,90 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	19,4 %	8,13 €	8,29 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	21,5 %	9,20 €	9,38 €
1 558 à 1 999,99 €	2 200 à 2 799,99 €	15,9 %	9,96 €	10,16 €
2 000 à 2 799,99 €	2 800 à 3 599,99 €	5,5 %	10,50 €	10,75 €
= ou > 2 800 €	= ou > 3 600 €	7,1 %	10,50 €	10,75 €
Repas du soir			6,77 €	7,25 €
2ème repas couple			6,77 €	6,90 €
Repas de substitution			6,77 €	6,90 €

TÉLÉALARME (+7,1%)

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2023	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2024
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	15,00 €	16,00 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	18,00 €	19,00 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	22,00 €	23,50 €
= ou > 1 558 €	= ou > 2 200 €	25,00 €	27,00 €

Options téléalarme - NOUVEAUTÉ -

	TARIF ABONNEMENT MENSUEL OPTION TÉLÉALARME 2023 (Nouveauté)	TARIF ABONNEMENT MENSUEL OPTION TÉLÉALARME 2024
Offre mobilité	18,00 €	19,00 €
Option GSM (absence de ligne fixe)	4,00 €	4,00 €
Chemin lumineux (3 barrettes)	10,00 €	10,00 €

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Service d'aide aux courses, service d'accompagnement au transport (Baladin), menus travaux.

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIFS 2023 (Carte 10 prestations)	TARIFS 2024 (Carte 10 prestations)
0 à 1 168,99 €	0 à 1 877,99 €	Gratuité	Gratuité

1 169 à 1 999,99 €	1 878 à 2 799,99 €	10,70 €	11,50 €
= ou > 2 000 €	= ou > 2 800 €	16,00 €	17,00 €

L'ensemble des tarifs applicables dans le cadre des prestations de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement sont calculés sur la base du dernier avis d'imposition, revenu brut global.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif maximal est appliqué.

REPAS ET PRESTATIONS DIVERS DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE ET LES EHPAD (+7,1%)

TYPE DE PRESTATION	TARIFS 2023 (prix unitaire)	TARIFS 2024 (prix unitaire)
RÉSIDENTS (pour les Résidences Autonomie) et PERSONNES EXTÉRIEURES (sauf bénévoles et stagiaires des établissements) pour les RÉSIDENCES AUTONOMIE et les EHPAD		
• Repas classique pris en collectif	6,77 €	6,90 €
• Repas classique pris dans le logement (sauf raison médicale)	8,90 €	9,20 €
• Repas thématique (apéritif dînatoire, barbecue, repas saisonnier...)	10,70 €	11,50 €
• Goûter thématique	5,50 €	6,00 €
• Repas de Noël	16,00 €	17,00 €
REPAS STAGIAIRES DU CCAS et BÉNÉVOLES DES ÉTABLISSEMENTS	Gratuité	Gratuité
REPAS PERSONNEL CCAS (Résidences Autonomie et EHPAD)	3,00 €	3,20 €
CHAMBRE D'HÔTES (la nuitée)	22,00 €	23,50 €

Pour rappel, pour l'ensemble des autres prestations (Portage repas, téléalarme, lutte contre l'isolement, repas et prestations dans les résidences autonomie et les EHPAD), les tarifs et dates d'application restent inchangés, conformément à la délibération DEL 2023_006 du 23 janvier 2023.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les nouveaux tarifs et les dates de mise en application pour les prestations d'aide à domicile conformément au tableau et dates précisées ci-dessus.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL